



ENTREPRENEURIAT
SOUHAITABLE
2040



PROJECTIONS DE TENDANCES

LE SOUTIEN PUBLIC À L'ENTREPRENEURIAT



FONDATION ENTREPRENDRE
Accompagner l'entrepreneuriat dont la société a besoin

PROJECTIONS DE TENDANCES

1 Les équilibres territoriaux

2 L'intensification des crises économiques et sociales

3 La prise en compte des limites planétaires

4 Les métiers de demain

5 Les valeurs et les imaginaires de l'entrepreneuriat

6 Les nouvelles formes d'entreprendre

7 La structuration du marché des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat

8 Le soutien public à l'entrepreneuriat



Les fiches « projections de tendances » ont été réalisées dans le cadre de la démarche prospective « L'entrepreneuriat souhaitable en 2040 », initiée par la Fondation Entreprendre et conduite par Julie Rieg, sociologue indépendante et fondatrice de Change it Use it. Elles portent sur des variables considérées à la fois comme incertaines dans le futur et impactantes dans le champ prospectif étudié, ici l'entrepreneuriat et son accompagnement.

Les projections de tendances et les hypothèses « et si » que présentent ce document reposent sur une analyse documentaire (articles de recherche, ouvrages, rapports d'études, études prospectives...) et des entretiens avec des experts reconnus des enjeux explorés.

Ce document de projection de tendances constitue l'un des matériaux de la démarche de prospective menée par la Fondation Entreprendre qui vise à permettre à l'écosystème d'acteurs qui agit en faveur de l'entrepreneuriat de co-produire une vision souhaitée et réaliste de l'entrepreneuriat à l'horizon 2040 et de la décliner en orientations stratégiques à destination des acteurs de l'accompagnement de l'entrepreneuriat.

8 LE SOUTIEN PUBLIC À L'ENTREPRENEURIAT

EST-CE QU'EN 2040



... les acteurs d'intérêt général bénéficieront d'un accès prioritaire aux investissements publics, y compris de l'innovation ?

... les conditions d'obtention des aides publiques seront renforcées avec l'intégration de critères d'évaluation des impacts sociaux et écologiques ?

... les subventions publiques se recentreront sur la lutte contre la grande précarité (aide alimentaire, aide au logement...), laissant de côté les acteurs de l'accompagnement à l'entrepreneuriat ?

... les associations de l'accompagnement reposeront majoritairement sur les dons de particuliers, professionnels et entreprises ?

... les acteurs de l'accompagnement viseront la croissance des impacts sociaux et écologiques des entreprises, et non plus uniquement leur croissance économique et financière ?

... les fondations se seront regroupées pour émettre des recommandations à l'attention du gouvernement sur la notion d'intérêt général et les types d'organisations qui ont droit au mécénat ?

... les fondations pourront directement soutenir des entreprises, qui seraient en quelque sorte "labellisées" d'intérêt général ?



L'accompagnement à l'entrepreneuriat relève d'acteurs divers (associations, fondations, institutions publiques, collectivités territoriales, entreprises, plateformes de micro-crédit ou de financement participatif...), chacun ayant un modèle économique propre.



Les sources de financement principales sont les subventions ou marchés publics, le mécénat d'entreprise, les dons de particuliers, les revenus d'activités et les revenus directs issus de ventes.

La source de financement majeure des structures d'accompagnement sont les fonds publics, mais les dépenses publiques se réduisent et participent à l'exacerbation de la concurrence entre les acteurs. Comme le disent Amandine Maus et Sylvie Sammut, « leur environnement institutionnel devient de plus en plus menaçant et leurs budgets s'amointrissent sensiblement ».

C'est le même constat auquel les associations font face en général (toutes associations confondues). En effet, les budgets des associations reposent principalement sur des sources publiques et privées, en sachant que les subventions publiques diminuent depuis la crise financière de 2008 (une réduction de 34 à 20 % entre 2005 et 2017).

A savoir que les associations qui accompagnent les entrepreneurs reposent encore davantage que les autres sur les financements publics.

En effet, la Cour des comptes a mesuré en 2012 que 50 % et plus des dépenses des structures d'accompagnement reposaient sur des fonds publics.

En compensation de la baisse des finances publiques, les associations ont diversifié leurs sources de revenus avec le développement de recettes d'activités via des commandes publiques ou la participation d'usagers (de 49 % à 66 % du budget des associations entre 2005 et 2017) et des ventes directes aux usagers (de 32 % à 42 % des budgets), comme par exemple la mise en œuvre d'un service de location de deux-roues proposé par une association dont le cœur de métier est l'insertion par le travail.

Sur la même période toujours, la part des cotisations a légèrement baissé (de 12 % à 9 %) et la part des dons est restée stable (5 % du budget des associations). Néanmoins, les dons ont augmenté durant la crise sanitaire, phénomène que l'on avait déjà observé par le passé. Plusieurs millions de donateurs se sont en effet mobilisés pendant la pandémie en France. Dans les associations, les dons ont progressé de 13,5 %. Le montant des dons sur les plateformes de financement participatif a été multiplié par 2,5, passant de 79,6 millions en 2019 à 218,5 millions en 2020. Et les fondations ont rassemblé 155 millions d'euros de collectes exceptionnelles.



Pour faire face à la baisse des subventions publiques, les associations se tournent aussi vers d'autres instruments financiers, comme le financement participatif (crowdfunding), l'agrément ESUS qui donne accès au financement de l'épargne solidaire, les fonds de dotation qui permettent de développer le mécénat (créés en 2008), et même des placements financiers pour certaines.

Les subventions publiques font peu à peu place aux marchés publics. Soumises à la multiplication des appels à projets, appels à manifestation d'intérêt et appels d'offre en tous genres, les associations y répondent en concurrence et sont régulièrement contraintes de réduire leurs tarifs et prestations, ou de s'unir pour répondre aux critères d'éligibilité des marchés.

La Cour des comptes a notifié une forte croissance du soutien public à l'innovation cette dernière décennie, passant de 3 milliards d'euros en 2010 à 10 milliards d'euros en 2020. Parmi ces montants, deux tiers sont consacrés au crédit impôt recherche, le tiers restant portant sur le soutien à la création et au développement d'entreprises innovantes et sur le développement de coopérations entre acteurs pour valoriser la recherche publique. Ces montants n'intègrent pas les dépenses des collectivités territoriales en la matière, qui sont mal connues.

Selon la Cour des comptes toujours, le rôle d'opérateur global de Bpifrance, qui attribue des aides directes à l'innovation et qui intervient en tant que banque publique de développement en accordant des prêts et en réalisant des investissements en fonds propres, est atypique en Europe. L'objectif est celui d'un "continuum" de soutien de la création d'entreprise à son développement et à sa croissance.

Une part non négligeable des subventions publiques à l'attention des entreprises s'oriente vers la création de startups et la croissance économique des entreprises (accélération). La Cour des comptes a montré que le soutien de Bpifrance a principalement bénéficié à des petites entreprises de moins de trois ans dans le secteur technologique et recommande à l'organisation de soutenir d'autres types d'entreprises et plus largement « toutes les formes d'innovation ».

Les financements qui visent à financer la redynamisation des activités économiques de proximité dans les territoires Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain ou les prêts d'honneur à visée agricole s'inscrivent dans cette volonté de soutenir des innovations autres que technologiques. Des investissements spécifiques sont aussi fléchés dans des territoires "fragiles".

Enfin, il est à noter que la diversification des ressources financières des associations met en péril leur positionnement d'intérêt général, et donc leur capacité à bénéficier du mécénat. Autrement dit, les associations font face à une injonction paradoxale : d'un côté, elles sont contraintes de diversifier leurs sources de financement pour joindre les deux bouts, de l'autre, on leur impose d'être d'intérêt général pour bénéficier du mécénat.

Dans le monde associatif, on estime que, pour rester d'intérêt général, la part des financements issus de prestations ou de ventes ne doit pas dépasser 30 %. Mais il s'agit en réalité d'une zone grise de la loi. Dès lors, pour pouvoir continuer de bénéficier du mécénat alors que leurs revenus directs augmentent, certaines associations sectorisent leurs activités ou créent des filiales.

ZOOM SUR BPIFRANCE

En 2021, Bpifrance a financé la création de 8 000 entreprises en France pour un budget de 51 millions d'euros, notamment via les prêts d'honneur Création-Reprise et Renfort. Le soutien aux réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise a quasiment doublé entre 2020 et 2021, passant de 18 à 30 millions d'euros.

Bpifrance Création



	2020		2021		
Accompagnement et Financement des créateurs d'entreprise	Montant (M€)	Nb bénéficiaires	Montant (M€)	Nb bénéficiaires	Variation
Soutien aux réseaux d'accompagnement	17,96	265	30,01	319	67%
• dont <i>Entrepreneuriat pour tous</i>	2,20	73	12,80	126	
Prêts d'honneur directs (décaissés)	5,12	1 035	51,78	8 119	x 10
Entrepreneuriat pour tous	Nbre		Nbre		Variation
Tournée (Nb d'événements)	200		490		145%
Dispositifs CitésLab (yc volontaires)	78		148		90%
Accélérateurs	395		480		22%

ENJEUX POUR LE FUTUR

Les associations qui accompagnent les entrepreneurs sont particulièrement sensibles à l'évolution des subventions publiques, aussi bien du point de vue de leur montant que de celui de leur orientation thématique.



En raison de la réduction des subventions publiques, de la diversification des sources de financement et de la croissance des entreprises dites sociales, il sera probablement nécessaire de redéfinir la notion d'intérêt général et, de fait, les conditions d'accès au mécénat.

Il s'agit aussi d'asseoir la pérennité du mécénat d'entreprises en maintenant les crédits d'impôts à l'œuvre.

Une baisse de 20 points (de 60 à 40 %) pour la fraction de dons supérieure à 2 millions d'euros annuels était envisagée en 2019 dans le projet de loi de finances pour 2020, ce qui a été largement décrié par les acteurs du domaine.

A termes, il s'agit moins de mesurer les retombées des financements de l'accompagnement à l'entrepreneuriat en termes de nombre d'entreprises créées ou accompagnées, que de regarder le type d'entreprises créées, les secteurs ou encore les niveaux d'utilité pour la société.

ILS PROJETTENT LES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT DE DEMAIN



Colas Amblard, Docteur en droit et Président de l'Institut ISBL, propose que les projets et groupements d'intérêt général puissent accéder prioritairement aux financements publics, sécurisant ainsi les modèles économiques des associations.



PRINCIPALES SOURCES MOBILISÉES



1. *Investir dans les territoires fragiles*, Initiative France, 2022
2. *Impact de la concurrence lucrative sur le modèle économique associatif et sur la multiplication des exclusions*, Haut Conseil à la vie associative, 2021
3. *Panorama national des générosités*, Observatoire de la philanthropie, 2021
4. *Les aides publiques à l'innovation des entreprises*, Cour des comptes, 2021
5. *La diversification des sources de financement*, CNAP, 2020
6. *Le paysage associatif français*, V. Tchernonog, L. Prouteau, 2019
7. *Baromètre annuel du crowdfunding en France*, Mazars, 2019
8. *Programme Entreprendre au Cœur des Territoires, Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*, 2018
9. *Vers un droit opposable au subventionnement ?*, Institut ISBL, 2018
10. *Bilan un an après la fin des contrats aidés, une politique de soutien à l'emploi indispensable*, Le mouvement associatif, 2018
11. *Les structures d'accompagnement, des entreprises comme les autres*, Amandine Maus, Sylvie Sammut, dans *Gestion* 2000 2017/5-6 (Volume 34), 2017